



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	08-3869-8	<b>Numéro de version:</b>	7.01
<b>Date de révision:</b>	11/07/2022	<b>Annule et remplace la version du :</b>	09/06/2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM

#### Numéros d'identification de produit

DR-5000-0135-6

7000069903

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Décapant Graffiti

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>ADRESSE:</b>	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
<b>Téléphone:</b>	01 30 31 61 61
<b>E-mail:</b>	tfr@mmm.com
<b>Site internet</b>	<a href="http://3m.quickfds.com">http://3m.quickfds.com</a>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

#### CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

### Symboles :

SGH05 (Corrosion)

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	500-241-6	1 - 10

### MENTIONS DE DANGER:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P280A Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

#### Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle): <5%: agent de surface non-ioniques.

## 2.3 .Autres dangers

Peut provoquer des brûlures.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas.

### 3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	(N° CAS) 111109-77-4 (N° CE) ELINCS 404-640-5	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Glutarate de diméthyle	(N° CAS) 1119-40-0 (N° CE) 214-277-2	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Adipate de diméthyle	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	10 - 30	Irr. des yeux 2, H319
Succinate de diméthyle	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	10 - 30	Irr. des yeux 2, H319
Ingrédients non-dangereux	Mélange	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	(N° CAS) 9004-65-3	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	1 - 10	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	(N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6	1 - 10	Irr. des yeux 2, H319
Isotridécanol, éthoxylé	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	1 - 10	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	0 - 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

#### Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	(C >= 10%) STOT SE 1, H370 (3% <= C < 10%) STOT SE 2, H371
Isotridécanol, éthoxylé	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	(C >= 10%) Lésions oculaires 1, H318 (5% <= C < 10%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

**Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. Si vous êtes concernés, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Couvrir la zone affectée avec un linge propre. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Consulter immédiatement un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

**Condition**

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact de la peau avec le matériau chaud. Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VLEPs France	VLEP(8 heures):67.5 mg/m <sup>3</sup> (10 ppm);VLCT(15 minutes):101.2 mg/m <sup>3</sup> (15 ppm)	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 308 mg/m <sup>3</sup> (50 ppm)	Risque d'allergie cutanée, PEAU
Méthanol	67-56-1	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 260 mg/m <sup>3</sup> (200 ppm); VLCT (15 minutes) : 1300 mg/m <sup>3</sup> (1000 ppm)	la peau

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

**Valeurs limites biologiques**

Ingrédient	Numéro Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de	Valeur	Mentions
------------	----------------	-----------	--------	-----------	--------	----------

	CAS				prélevement	additionnelles
Méthanol	67-56-1	IBE France	Méthanol	Urine	EOS	15 mg/l
IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)						
EOS : En fin de poste						

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

#### Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

#### Dangers thermiques

Porter des gants anti-chaleur lors de la manipulation de cette matière pour éviter des brûlures thermiques.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés selon la norme EN 407

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Aspect physique spécifique::</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Odeur aromatique
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	175 °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point d'éclair:</b>	65 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ]
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	7
<b>Viscosité cinématique</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Hydrosolubilité</b>	Totale
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	70 Pa
<b>Densité</b>	1,02 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	1,02
<b>Densité de vapeur relative</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

**9.2. Autres informations:****9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

<b>Composés Organiques Volatils</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Teneur en matières volatiles:</b>	35 %

**10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

Non applicable

**10.5 Matériaux à éviter:**

Agents oxydants forts.

Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:****Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008****Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

**Inhalation:**

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau:**

Pendant le chauffage, des brûlures thermiques peuvent apparaître avec des signes / symptômes qui peuvent inclure une douleur intense, une rougeur et un gonflement et une destruction des tissus. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

**Contact avec les yeux:**

Brûlures d'origine thermique : les symptômes peuvent inclure une forte douleur, rougeur, gonflement et destruction des tissus. Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

**Ingestion:**

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:****Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. 50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000

**3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM**

			mg/kg
Glutarate de diméthyle	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Glutarate de diméthyle	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 5,2 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Rat	LD50 3 075 mg/kg
Succinate de diméthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Succinate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
Succinate de diméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Adipate de diméthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Lapin	LD50 > 19 000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 50 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Rat	LD50 5 180 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Cutané	Lapin	LD50 2 764 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Rat	LD50 7 292 mg/kg
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	Rat	LD50 1 350 mg/kg
Méthanol	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Méthanol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Méthanol	Ingestion		LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	Aucune irritation significative
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Aucune irritation significative
Succinate de diméthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Adipate de diméthyle	Lapin	Aucune irritation significative
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Homme et animal	Aucune irritation significative
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Irritation minimale.
Isotridécanol, éthoxylé	Lapin	Moyennement irritant
Méthanol	Lapin	Moyennement irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	Moyennement irritant
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Moyennement irritant
Succinate de diméthyle	Lapin	Irritant modéré
Adipate de diméthyle	Lapin	Irritant modéré
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Lapin	Moyennement irritant
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Corrosif
Isotridécaneol, éthoxylé	Lapin	Corrosif
Méthanol	Lapin	Irritant modéré

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	Non-classifié
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Cochon d'Inde	Non-classifié
Succinate de diméthyle	Souris	Non-classifié
Adipate de diméthyle	Composants similaires	Non-classifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Humain	Non-classifié
Isotridécaneol, éthoxylé	Humain	Non-classifié
Méthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Glutarate de diméthyle	In vivo	Non mutagène
Glutarate de diméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vitro	Non mutagène
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vivo	Non mutagène
Succinate de diméthyle	In vitro	Non mutagène
Adipate de diméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	In vitro	Non mutagène
Méthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Méthanol	Inhalation	Multiplés espèces animales.	Non-cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 250 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1,82 mg/l	Pendant l'organogénèse
Méthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	21 jours
Méthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Souris	LOAEL 4 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Méthanol	Inhalation	Toxique pour le développement	Souris	NOAEL 1,3 mg/l	Pendant l'organogénèse

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Succinate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Adipate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Lapin	NOAEL 2 850 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 3,07 mg/l	7 heures
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 5 000 mg/kg	
Méthanol	Inhalation	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Méthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Méthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	6 heures
Méthanol	Ingestion	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	-------

**3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM**

				mes		d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Système endocrine   Système respiratoire   système hématopoiétique   Foie   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Succinate de diméthyle	Inhalation	Système respiratoire   Coeur   la peau   Système endocrine   tractus gastro- intestinal   système hématopoiétique   Foie   système immunitaire   muscles   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie   système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	Système respiratoire   système hématopoiétique   Foie   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
(2- Méthoxyméthylethoxy)pro panol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie   Coeur   Système endocrine   système hématopoiétique   Foie   Système respiratoire	Non-classifié	Lapin	NOAEL 9 500 mg/kg/jour	90 jours
(2- Méthoxyméthylethoxy)pro panol	Inhalation	Coeur   système hématopoiétique   Foie   système immunitaire   Système nerveux   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,21 mg/l	90 jours
(2- Méthoxyméthylethoxy)pro panol	Ingestion	Foie   Coeur   Système endocrine   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système hématopoiétique   système immunitaire   Système nerveux   Rénale et / ou de la vessie   Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Méthanol	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,55 mg/l	4 semaines
Méthanol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 13,1 mg/l	6 semaines
Méthanol	Ingestion	Foie   Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas

suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4 307 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	LC50	>1 000 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	NOEC	100 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Adipate de diméthyle	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	4 168 mg/l

**3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM**

(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>969 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 919 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	133 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Atlantic Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	2 000 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	1 300 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	1 101 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 950 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	100 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>1 995 mg/l
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	9004-65-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Bactéries	Estimé	17 heures	EC10	>10 000 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			NA
Méthanol	67-56-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	16,9 mg/l
Méthanol	67-56-1	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	15 400 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	22 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	20 803 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	NOEC	9,96 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	122 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThB OD	OCDE 301C
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤32 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

**3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM**

OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	25 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Adipate de diméthyle	627-93-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % en poids	Méthode non standard
Succinate de diméthyle	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	75 %BOD/ThB OD	OECD 301F - Manometric Respiro
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThB OD	OCDE 301C
Hydroxypropyl-méthylcellulose	9004-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThB OD	OCDE 301C

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.49	Méthode non standard
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Expérimental BCF - Truite arc-en-ciel	43 jours	Facteur de bioaccumulation	4	OECD305-Bioconcentration
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.42	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Adipate de diméthyle	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	Méthode non standard
Succinate de diméthyle	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.33	Méthode non standard
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.0061	Méthode non standard
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Hydroxypropyl-méthylcellulose	9004-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Laboratoire BCF - Vairon à grosse tête	72 heures	Facteur de bioaccumulation	232.5	Méthode non standard
Méthanol	67-56-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.77	Méthode non standard

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	24 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

## 3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	4,4 l/kg	Episuite™
---------------------------	----------	-----------------------------	-----	----------	-----------

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

Les agents tensio-actifs contenus dans cette préparation sont en conformité avec les critères de biodégradabilité établis selon le règlement Européen 648/2004 sur les détergents.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

070104*	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
14 06 03*	Autres solvants et mélanges de solvants.
20 01 13*	Solvants.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température de régulation</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température critique</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de classification ADR</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de ségrégation IMDG</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

#### Ingrédient

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Méthanol

#### Numéro CAS

112-34-5

67-56-1

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment

Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

**DIRECTIVE 2012/18/UE**

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1  
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Méthanol	67-56-1	500	5000

**Règlement (EU) No 649/2012**

Aucun produit chimique répertorié

**Tableau des maladies professionnelles**

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 Toxique par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Raison de la révision:**

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.  
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.  
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.  
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
Section 03: Table SCL - L'information a été ajoutée.  
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.  
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.  
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.  
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.  
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.  
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.  
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.  
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.  
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.  
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.  
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.  
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.  
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.  
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.  
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été

ajoutée.

Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.

Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**